



Parmi les lycéens ligériens sortis d'une dernière année d'études professionnelles en 2018 et 2019, de niveau CAP à BTS, 43 % sont toujours en formation en janvier de l'année suivante. 51 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié six mois après leur sortie. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes. L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle.

## Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives "scolarité" (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données "emploi" afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA menées par la DEPP, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs et la fonction publique.

Dans l'académie de Nantes, parmi les jeunes inscrits en 2017/2018 ou en 2018/2019 en dernière année d'un cycle professionnel, 43 % (- 3 points par rapport au résultat national) sont toujours en formation l'année scolaire suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau. C'est le cas d'un élève sur deux de niveau CAP ou baccalauréat professionnel. Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est moindre (31 %) (figure 1a). Les garçons restent davantage en formation après la fin d'un cycle professionnel que les filles : au niveau CAP (46 % pour les filles et 50 % pour les garçons), au niveau bac professionnel (49 % pour les filles et 52 % pour les garçons) et au niveau BTS (30 % et 32 %).

**Figure 1a - Poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et taux d'emploi à 6 mois selon la classe de sortie**

|                 | Toujours en formation <sup>1</sup> (%) | Taux d'emploi <sup>2</sup> (%) |
|-----------------|--|--------------------------------|
| CAP             | 48                                     | 31                             |
| Bac pro         | 51                                     | 47                             |
| BTS             | 31                                     | 61                             |
| <b>Ensemble</b> | <b>43*</b>                             | <b>51</b>                      |
| National        | 46                                     | 42                             |

\* MC4 et MC5 incluses

**Champ :** Inscrits en 2017/2018 et en 2018/2019 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

**Source :** Dares, Depp, Inserjeunes.

<sup>1</sup>Taux d'élèves toujours en formation : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

<sup>2</sup>Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France à 6 mois et l'effectif de sortants (hors élèves toujours en formation).

À noter : le champ du taux d'élèves toujours en formation est différent de celui du taux d'emploi. Le premier concerne tous les élèves en dernière année de formation alors que le second ne concerne que les élèves qui ne sont plus en formation. Ces deux taux ne peuvent donc pas s'additionner.

## 51 % des lycéens professionnels en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études

Dans l'académie de Nantes, six mois après leur sortie du système scolaire, 51 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié en janvier (+ 9 points par rapport au résultat national). Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de sa formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 31 % (+ 7 points par rapport au résultat national) des élèves ligériens sortant d'un CAP sont en emploi, contre 47 % (+ 10 points par rapport au résultat national) de ceux sortant d'un bac professionnel et 61 % (+ 6 points par rapport au résultat national) pour les sortants d'un BTS. Parmi les élèves suivant une formation de niveau IV, 1 % ont un autre diplôme que le Bac (Mention Complémentaire niveau 4), leur taux d'emploi s'élève à 62 %. Parmi ceux suivant une formation de niveau V, 7 % ont un autre diplôme que le CAP (Mention Complémentaire niveau 5), leur taux d'emploi s'élève à 56 %. Ces sortants représentent 1,5 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année. Ils ne sont pas inclus dans la suite de cette étude (**figure 1b**).

**Figure 1b - Taux d'emploi à 6 mois selon la classe de sortie (niveaux IV et V)**

|           |                 | Taux d'emploi <sup>2</sup> (%) |
|-----------|-----------------|--------------------------------|
| Niveau V  | MC5 (7 %)       | 56                             |
|           | CAP (93 %)      | 31                             |
|           | <b>Ensemble</b> | <b>33</b>                      |
| Niveau IV | MC4 (1 %)       | 62                             |
|           | Bac pro (99 %)  | 47                             |
|           | <b>Ensemble</b> | <b>47</b>                      |

**Figure 1c - Poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et taux d'emploi à 6 mois par département**

|                  | Toujours en formation <sup>1</sup> (%) | Taux d'emploi <sup>2</sup> (%) |
|------------------|--|--------------------------------|
| Loire-Atlantique | 42*                                    | 53                             |
| Maine-et-Loire   | 41*                                    | 50                             |
| Mayenne          | 43*                                    | 53                             |
| Sarthe           | 50*                                    | 45                             |
| Vendée           | 43*                                    | 51                             |
| <b>Ensemble</b>  | <b>43*</b>                             | <b>51</b>                      |

\* Mention complémentaire de niveau 4 (MC4) et mention complémentaire de niveau 5 (MC5) incluses

**Champ :** Inscrits en 2017/2018 et en 2018/2019 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

La Sarthe se distingue des autres départements de l'académie avec 50 % (+ 7 points par rapport au résultat de l'académie) des lycéens sortis d'une dernière année d'études professionnelles qui sont toujours en formation l'année suivante et 45 % (- 6 points par rapport au résultat de l'académie) des lycéens qui sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire (**figure 1c**).

## Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 84 % des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet d'obtenir un emploi plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 53 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 42 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est plus net pour les sortants d'un CAP (34 % contre 20 %) ou d'un bac professionnel (49 % contre 40 %) que pour ceux sortant d'un BTS (62 % contre 57 %) (**figure 2a**). On peut noter que dans le département de la Mayenne, l'avantage est plus important (+ 14 points pour les diplômés) alors que dans les départements de la Sarthe et de la Vendée l'écart est plus réduit (+ 9 points pour les diplômés) (**figure 2b**).

**Figure 2a - Taux d'emploi à six mois par classe de sortie, selon l'obtention du diplôme (en %)**

|                 | Diplôme obtenu    | Taux d'emploi (%) |
|-----------------|-------------------|-------------------|
| CAP             | Oui (79 %)        | 34                |
|                 | Non (21 %)        | 20                |
| Bac pro         | Oui (82 %)        | 49                |
|                 | Non (18 %)        | 40                |
| BTS             | Oui (88 %)        | 62                |
|                 | Non (12 %)        | 57                |
| <b>Ensemble</b> | <b>Oui (84 %)</b> | <b>53</b>         |
|                 | <b>Non (16 %)</b> | <b>42</b>         |

**Note :** L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 3,5 % des lycéens professionnels français, exclus du champ pour cette figure.

**Champ :** Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

**Figure 2b - Taux d'emploi à six mois par département, selon l'obtention du diplôme (en %)**

|                  | Diplôme obtenu    | Taux d'emploi (%) |
|------------------|-------------------|-------------------|
| Loire-Atlantique | Oui (85 %)        | 55                |
|                  | Non (15 %)        | 44                |
| Maine-et-Loire   | Oui (82 %)        | 52                |
|                  | Non (18 %)        | 42                |
| Mayenne          | Oui (82 %)        | 56                |
|                  | Non (18 %)        | 42                |
| Sarthe           | Oui (78 %)        | 48                |
|                  | Non (22 %)        | 39                |
| Vendée           | Oui (88 %)        | 52                |
|                  | Non (12 %)        | 43                |
| <b>Ensemble</b>  | <b>Oui (84 %)</b> | <b>53</b>         |
|                  | <b>Non (16 %)</b> | <b>42</b>         |

## Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

Figure 3 - Taux d'emploi à six mois par classe de sortie, selon la PCS du représentant légal (en %)

|  | Taux d'emploi (%) |
|--|-------------------|
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6%)       | 57                |
| Agriculteurs exploitants (1%)                          | 57                |
| Professions Intermédiaires (13%)                       | 53                |
| Ouvriers (20%)   | 53                |
| Employés (30%)   | 52                |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures (9%) | 52                |
| Retraités (1%)   | 49                |
| Non renseigné (8%)                                     | 45                |
| Sans activité professionnelle (12%)                    | 42                |
| <b>Ensemble</b>  | <b>51</b>         |

Note : Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

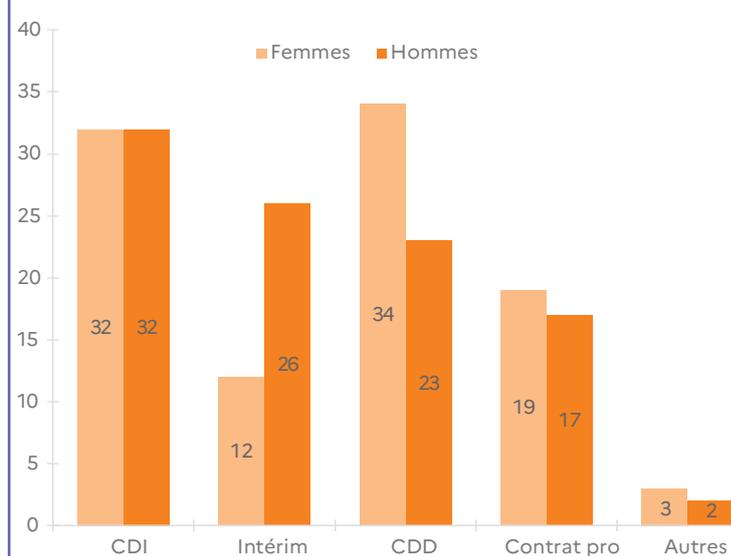
Six mois après leur sortie du système scolaire, le taux d'emploi des jeunes ligériens dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise est supérieur à celui de l'ensemble (57 % contre 51 % pour l'ensemble) (figure 3).

C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant (57 %), profession intermédiaire ou ouvrier (53 %), cadre ou profession intellectuelle supérieure ou employés (52 %). À l'inverse, pour les 12 % de jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 42 % ont trouvé un emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents rend plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes.

## Les filles plus souvent en contrat à durée déterminée et les garçons en intérim

L'emploi à durée indéterminée n'est pas la norme pour le premier emploi des jeunes ligériens sortant de voie professionnelle. Il ne concerne qu'un tiers des lycéens en situation de travail, quel que soit le niveau de diplôme. La majorité de ces ex-lycéens sont en emploi temporaire : 29 % en contrat à durée déterminée, 19 % en Intérim, 18 % en contrat de professionnalisation et 2 % sur d'autres types de contrat. L'intérim est nettement plus représenté chez les garçons, tandis que les filles sont plus souvent en CDD classique (figure 4). Les garçons sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (84 %). Or, au sein de ce secteur les contrats temporaires prennent la forme d'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans les services (62 %) qui recourent plutôt aux CDD pour leurs contrats temporaires. Les jeunes qui ont poursuivi par un contrat de professionnalisation après leur formation initiale, sont plus souvent issus de formations de niveau supérieur : 21 % pour les sortants de BTS contre 12 % en CAP et 15 % en bac professionnel. Par ailleurs, 8 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il peut s'agir de très courtes missions successives ou d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, un seul contrat par jeune a été retenu, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Figure 4 - Répartition des types de contrats selon le genre (en %)



Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

## Un jeune sur cinq travaille à temps partiel

Lorsqu'ils sont en emploi, 20 % des jeunes ligériens travaillent à temps partiel (- 5 points par rapport au résultat national) mais cela concerne plus fréquemment les jeunes femmes (29 % contre 12 % des jeunes hommes). La part des emplois à temps partiel est différente selon le niveau de formation. À la fin d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel, respectivement 39 % et 41 % des filles en emploi sont à temps partiel, contre 19 % et 15 % des garçons. À l'issue d'un cursus de BTS, ce type d'emploi est relativement moins fréquent, il concerne 20 % des anciennes lycéennes et 9 % des anciens lycéens (figure 5).

Figure 5 - Répartition des temps de travail parmi les lycéens en emploi salarié au mois de janvier par classe de sortie, selon le genre (en %)

|                 | Femmes      |               | Hommes      |               | Ensemble    |               |
|-----------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|
|                 | Temps plein | Temps partiel | Temps plein | Temps partiel | Temps plein | Temps partiel |
| CAP             | 61          | 39            | 81          | 19            | 73          | 27            |
| Bac pro         | 59          | 41            | 85          | 15            | 74          | 26            |
| BTS             | 80          | 20            | 91          | 9             | 85          | 15            |
| <b>Ensemble</b> | <b>71</b>   | <b>29</b>     | <b>88</b>   | <b>12</b>     | <b>80</b>   | <b>20</b>     |
| National        | 64          | 36            | 83          | 17            | 75          | 25            |

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

## Une meilleure insertion professionnelle pour les garçons

Quel que soit le niveau de formation, les garçons s'insèrent mieux dans le monde du travail que les filles. Au niveau CAP, ils ont un taux d'emploi, six mois après leur sortie du système scolaire, de 32 % et les filles 29 % (3 points de différence). Au niveau bac professionnel, l'écart est plus important (51 % pour les garçons, 42 % pour les filles).

Au niveau BTS, l'écart est quasi nul avec un taux d'emploi à 62 % pour les garçons et de 61 % pour les filles (figure 6a). Les taux d'emploi globaux sont similaires d'un secteur à l'autre : 50 % pour les sortants de formation relevant de la production et 51 % pour les services. L'écart est plus marqué pour les départements de la Mayenne (57 % pour la production contre 51 % pour les services) et de la Sarthe (43 % pour la production et 47 % pour les services). 45 % des filles à l'issue d'une formation du secteur de la production sont en emploi contre 51 % des garçons de ce secteur, tous niveaux confondus et 50 % des filles à l'issue d'une formation du secteur des services sont en emploi contre 54 % des garçons de ce secteur, tous niveaux confondus (figure 6b).

Figure 6a - Taux d'emploi au mois de janvier par classe de sortie selon le genre (en %)

|                 | Femmes    | Hommes    |
|-----------------|-----------|-----------|
| CAP             | 29        | 32        |
| Bac pro         | 42        | 51        |
| BTS             | 61        | 62        |
| <b>Ensemble</b> | <b>49</b> | <b>53</b> |
| National        | 41        | 42        |

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Figure 6b - Taux d'emploi au mois de janvier par secteur de formation, selon le genre et la classe de sortie (en %)

|                  | Production |           |           | Services  |           |           |
|------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                  | Femmes     | Hommes    | Ensemble  | Femmes    | Hommes    | Ensemble  |
| CAP              | 27         | 31        | 30        | 30        | 36        | 32        |
| Bac pro          | 46         | 52        | 51        | 42        | 50        | 45        |
| BTS              | 61         | 63        | 63        | 61        | 61        | 61        |
| Loire-Atlantique | 45         | 53        | 52        | 53        | 54        | 53        |
| Maine-et-Loire   | 50         | 48        | 49        | 48        | 55        | 51        |
| Mayenne          | 40         | 60        | 57        | 49        | 55        | 51        |
| Sarthe           | 39         | 43        | 43        | 45        | 50        | 47        |
| Vendée           | 40         | 52        | 50        | 47        | 57        | 51        |
| <b>Ensemble</b>  | <b>45</b>  | <b>51</b> | <b>50</b> | <b>50</b> | <b>54</b> | <b>51</b> |
| National         | 35         | 42        | 41        | 42        | 43        | 42        |

## Une bonne insertion en "Transport, manutention, magasinage"

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités "Transport, manutention, magasinage" et "Coiffure esthétique" offrent la meilleure insertion sur le marché du travail avec respectivement 65 % et 62 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois et qui concernent environ 5 % des sortants.

C'est aussi le cas, en particulier, pour le CAP en 1 an "conducteur routier marchandises" et le bac professionnel "conducteur transport routier marchandises", avec respectivement 76 % et 80 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois.

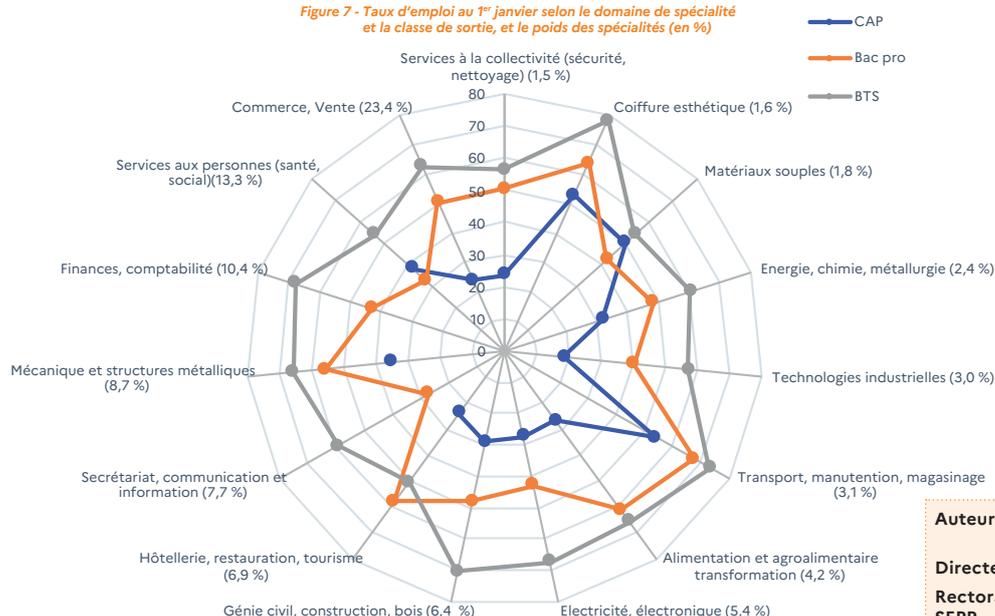
Certains diplômés et notamment de la santé, comme le BTS en 3 ans "prothésiste-orthésiste" ou en 2 ans "opticien-lunetier" sont parmi les meilleurs du point de vue de l'insertion ; ils mènent à l'emploi plus de 90 % des jeunes au bout de 6 mois (respectivement 95 % et 92 %).

Les BTS en 2 ans des formations "assurance" et "banque, conseiller de clientèle (particuliers)" ont également de très bons taux d'emploi (respectivement 86 % et 82 %).

Au contraire, l'insertion est la plus faible pour les spécialités "Services aux personnes (santé, social)" (40 %) et "Alimentation et agroalimentaire transformation" (43 %).

Les formations "commerce-vente" prédominent en regroupant pratiquement un sortant sur cinq. À l'exception des sortants d'un CAP, elles offrent une meilleure insertion (53 %) que la moyenne (51 %) (figure 7).

Figure 7 - Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et le poids des spécialités (en %)



Note : Il n'existe pas de CAP "Finances, comptabilité". Les effectifs en CAP "Secrétariat, communication et information" sont trop faibles pour être affichés. Le domaine de l'"Agriculture" a également été exclu de la figure.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Auteur : Mélanie BESNARD - SEPP (Service de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance)

Directeur de la publication : William MAROIS

Rectorat de Nantes

SEPP

Site Margueritte

Pour en savoir plus :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

02 40 37 37 37  
8 rue du général Margueritte  
Nantes  
[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)